



PLAN D'ACTION DÉVELOPPEMENT DURABLE

CRIQ 2015-2020

Une organisation responsable
au service des entreprises

CRIQ
PARTENAIRE D'INNOVATION

TABLE DES MATIÈRES

Mot du président-directeur général.....	3
La démarche de développement durable du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ).....	4
Le Plan d'action.....	5
Tableau synoptique du Plan d'action de développement durable.....	10
ANNEXE	
Objectifs gouvernementaux non retenus pour le Plan d'action de développement durable du CRIQ 2015-2020	15

ÉQUIPE DE PROJET

Élaboration et rédaction : Marie-Andrée St-Pierre

Révision linguistique : Éveline Giles

Conception et réalisation : Geneviève Pruneau

Dépôt légal – mars 2016
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-89316-009-2

© Centre de recherche industrielle du Québec

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

S'assurer de répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs est un facteur qui s'inscrit de plus en plus dans la prise de décision des entreprises québécoises. Conscient du rôle important qu'il joue auprès de ces dernières, le CRIQ s'est d'ailleurs engagé dès 2006 à être un chef de file en matière de développement durable. En 2009, il a dévoilé son premier Plan d'action de développement durable, un ambitieux recueil d'actions concrètes qui a contribué à établir son leadership dans l'administration publique québécoise et qui a même amené ses experts à collaborer à l'élaboration de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Ce premier plan a permis d'intégrer la « pensée cycle de vie » au processus de développement d'innovations du CRIQ. Ainsi, les membres de la direction ont officialisé la prise en considération des impacts environnementaux dans la réalisation des projets et instauré plusieurs mesures de sensibilisation au développement durable destinées aux employés et aux clients. Depuis la publication du plan, les équipes de recherche analysent entre autres de façon plus efficiente le choix des matériaux utilisés, cherchent de plus en plus à valoriser les matières résiduelles générées, tendent à réduire les émissions et la consommation énergétique en plus de porter une attention particulière à la conception des équipements pour en faciliter le recyclage au moment de leur disposition.

Quant au nouveau Plan d'action de développement durable 2015-2020, il confirme une fois de plus que le CRIQ est déterminé à faire cohabiter le développement technologique et le développement durable. Toujours ambitieux, mais adapté aux capacités de réalisation de l'organisation, il mettra de l'avant 13 actions qui favoriseront notamment le développement de filières vertes et l'implantation de pratiques écoresponsables visant le réemploi des biens excédentaires et la réduction de la consommation de carburant.

Grâce à la gamme de services en innovation la plus étendue au Québec et à son engagement soutenu envers le développement durable, le CRIQ est un acteur pour stimuler l'essor de technologies développées par des gens de chez nous.

Le président-directeur général,



Denis Hardy





LA DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU CRIQ

Une organisation responsable au service des entreprises

Le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) est une société d'État qui a pour mission de contribuer aux projets d'innovation des entreprises et des organisations québécoises. Depuis 45 ans, le CRIQ est reconnu pour son expertise enviable en technologies environnementales et en équipements industriels, en essais et conformité des produits à l'exportation, en information stratégique et en normalisation et certification. Le CRIQ joue un rôle structurant dans l'économie québécoise en donnant aux entreprises les moyens de se distinguer sur les marchés nationaux et internationaux.

Dès l'entrée en vigueur de la *Loi sur le développement durable*, le CRIQ a adhéré à la vision gouvernementale en orientant la mise en œuvre de sa mission dans une perspective de développement durable. Après avoir adopté, en 2007, une politique de développement durable, il a poursuivi sa démarche en se dotant d'objectifs clairs et d'un premier plan d'action 2008-2015. Ce plan d'action présentait un total de onze actions et treize cibles pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale 2008-2015. Des treize cibles, dix ont été atteintes au cours de l'exercice 2008-2015 et deux seront reconduites dans le présent plan d'action 2015-2020.

Dans son premier plan d'action, le CRIQ s'est engagé à promouvoir et à faire connaître le concept de développement durable auprès de son personnel. Des activités de sensibilisation ont été réalisées annuellement et un sondage a démontré que 97 % du personnel du CRIQ a été sensibilisé au développement durable. Pour soutenir ses activités de sensibilisation, le CRIQ a développé des pictogrammes originaux représentant les seize principes du développement durable. Ces pictogrammes ont été partagés et utilisés par plus d'une dizaine de ministères et d'organismes québécois. La mise en œuvre du plan d'action a également permis au CRIQ de mettre en place huit nouvelles pratiques favorisant la santé et la sécurité de son personnel, d'adopter un cadre de gestion environnementale et de réaliser de nombreux gestes écoresponsables lui permettant notamment d'obtenir la reconnaissance « ICI ON RECYCLE ! Niveau 3 – Performance » de RECYC-QUÉBEC. En collaboration avec des partenaires provenant de différentes sphères de la société, le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), une direction du CRIQ, a élaboré cinq nouveaux programmes de certification dans le but de faciliter les choix de consommation responsables, soit : les programmes Savoir-faire Île d'Orléans et Gestion responsable d'événements, ainsi que trois programmes de certification sur les produits compostables, sur les sacs en plastique recyclables ainsi que sur les produits fabriqués à partir de matériaux recyclés.

Fort de ces réalisations, le CRIQ poursuit sa démarche vers le développement durable en adoptant un plan d'action 2015-2020 orienté vers la poursuite de pratiques de gestion responsable et vers la promotion de l'innovation comme outil de développement d'une économie verte et prospère.

LE PLAN D'ACTION

La Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 est la deuxième stratégie découlant de la *Loi sur le développement durable* du gouvernement du Québec. Elle présente sept enjeux, huit orientations, et vise l'atteinte de vingt-sept objectifs autour desquels s'articulera l'activité des ministères et organismes en matière de développement durable. Pour mobiliser l'administration publique et favoriser une plus grande cohérence entre leurs interventions, la Stratégie 2015-2020 cible cinq activités incontournables dans lesquelles tous les ministères et organismes doivent s'investir en réalisant au moins une action à cet égard :

- Activité incontournable 1 : contribution à l'atteinte de résultats visés en matière de gestion écoresponsable
- Activité incontournable 2 : prise en compte des principes de développement durable
- Activité incontournable 3 : contribution au Chantier gouvernemental d'intégration de la culture au développement durable
- Activité incontournable 4 : contribution à l'accompagnement en développement durable des entreprises
- Activité incontournable 5 : contribution à l'accompagnement en développement durable des acteurs publics qui soutiennent le dynamisme territorial

Le deuxième plan d'action du CRIQ s'inscrit dans la continuité de sa démarche de développement durable tout en proposant de nouvelles actions. Il présente un total de treize actions, dont deux sont reconduites du précédent plan. Ce plan d'action permettra au CRIQ de contribuer à l'atteinte de neuf objectifs et de quatre activités incontournables de la Stratégie 2015-2020¹.

Par ce plan d'action, le CRIQ s'engage à poursuivre la mise en place de pratiques écoresponsables, notamment quant à la gestion de ses biens excédentaires, de ses déplacements d'affaires et de ses pratiques d'acquisition et à intégrer la prise en compte des principes du développement durable à son processus décisionnel.

Par ailleurs, le CRIQ désire contribuer au développement des entreprises en promouvant les bénéfices du développement durable et en mettant à leur disposition des solutions novatrices pour réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement. Il s'engage également à coopérer à l'international en matière de développement technologique et de normalisation et à aider les entreprises ainsi que les consommateurs à faire des choix de consommation responsables grâce à un répertoire faisant la promotion des entreprises et des produits écoresponsables et au développement de programmes de certification.

¹ Le CRIQ ne contribuera pas à la cinquième activité incontournable de la Stratégie, puisqu'elle est destinée aux ministères et organismes qui travaillent principalement avec des organismes municipaux, des organismes scolaires ou des établissements du réseau de la santé et des services sociaux.



ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Dans son deuxième plan d'action, le CRIQ désire poursuivre l'adoption de pratiques favorables à l'environnement et à la personne dans la planification et la réalisation de ses projets et de ses activités en mettant de l'avant cinq nouvelles actions découlant de **l'activité incontournable n°1**. Le CRIQ prévoit entre autres réviser ses règles de gestion des biens excédentaires afin de prioriser le réemploi et mettra en place certaines pratiques à cet égard. Il adoptera également une politique pour favoriser l'utilisation de la vidéoconférence, du covoiturage et du transport en commun afin de réduire l'usage de la voiture lors des déplacements d'affaires. Le CRIQ révisera sa politique interne d'acquisition et intégrera des critères écoresponsables à ses processus d'achat. Finalement, le CRIQ entreprendra les démarches nécessaires pour obtenir une certification LEED pour les travaux de rénovation majeurs effectués à son laboratoire de Québec qui se sont terminés à l'automne 2015. Durant ces travaux, une attention particulière a été portée afin de respecter les principes du développement durable, notamment quant à l'aménagement écologique des sites, à la gestion efficace de l'eau, de l'énergie et des matières résiduelles ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de l'air. Le CRIQ s'engage à assurer la pérennité de ces mesures au cours des prochaines années.



ACTION 1

Rédiger et adopter des règles et des pratiques favorisant le réemploi des biens excédentaires

Indicateur

Date d'adoption

Cible

31 mars 2017

ACTION 2

Rédiger et adopter une politique de déplacements d'affaires visant à réduire les déplacements et la consommation de carburant

Indicateur

Date d'adoption

Cible

30 septembre 2016

ACTION 3

Intégrer des considérations écoresponsables dans la politique interne d'acquisition

Contribue aussi à l'activité incontournable n°4

Indicateur

Date d'adoption de la politique révisée

Cible

31 mars 2017



ACTION 4

Intégrer des critères d'écoresponsabilité à des contrats d'approvisionnement en biens et services

Indicateur

Pourcentage d'acquisitions écoresponsables

Cible

Augmentation annuelle à partir de 2018

ACTION 5

Réaliser des travaux de construction et de rénovation de manière écoresponsable

Indicateur

Nombre de mesures mises en place pour l'aménagement écologique des sites, la gestion efficace de l'eau, de l'énergie et des matières résiduelles ainsi que pour l'amélioration de la qualité de l'air

Cibles

Obtention d'une certification LEED au 31 décembre 2016 pour les travaux majeurs de rénovation effectués à Québec

Maintien des mesures mises en place

PRINCIPES À LA BASE DES ACTIONS 1 À 5

- Protection de l'environnement
- Production et consommation écoresponsables

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2

Renforcer la prise en compte des principes du développement durable par les ministères et organismes publics

La *Loi sur le développement durable* définit seize principes qui doivent être pris en compte par l'ensemble des ministères et organismes publics dans leurs interventions. Ces principes sont en quelque sorte un guide pour agir dans une perspective de développement durable. Au cours des cinq dernières années, le CRIQ a analysé les impacts et les bénéfices de certaines actions structurantes par un exercice de prise en compte des principes du développement durable. Par cette nouvelle action découlant de ***l'activité incontournable n°2***, le CRIQ s'engage à mettre en place un processus pour que tous les projets majeurs nécessitant une approbation par le conseil d'administration du CRIQ aient été préalablement analysés et bonifiés, le cas échéant, par un exercice de prise en compte des principes du développement durable. En plus de maximiser les retombées et de minimiser les impacts négatifs de ses projets, cette action permettra au CRIQ de poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable du personnel qui aura à participer à ces exercices de prise en compte des principes du développement durable.

ACTION 6

Mettre en œuvre un processus organisationnel de prise en compte des principes du développement durable

Indicateur

Pourcentage annuel de prise en compte des principes du développement durable pour les projets majeurs nécessitant l'approbation du conseil d'administration

Cible

100 % des projets majeurs au 31 mars 2020

PRINCIPES À LA BASE DE L'ACTION 6

- *L'ensemble des seize principes*

Autre objectif gouvernemental auquel l'action 6 contribue

Objectif 1.4 — Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique





ACTION 7

Créer une exposition mettant en valeur le patrimoine scientifique du CRIQ

Indicateur

Date d'inauguration de l'exposition

Cibles

Exposition accessible au 31 décembre 2016

Renouvellement de 25 % du matériel de l'exposition chaque année, à partir de 2017

PRINCIPES À LA BASE DE L'ACTION 7

- Accès au savoir
- Protection du patrimoine culturel

Autre objectif gouvernemental auquel l'action 7 contribue

Objectif 1 de l'Agenda 21 de la culture du Québec — Reconnaître et promouvoir l'identité culturelle québécoise à travers la protection et la mise en valeur de son patrimoine matériel et immatériel, dans toute sa diversité et sur l'ensemble du territoire



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

Depuis sa création en 1969, le CRIQ a développé plusieurs technologies et inventions répondant aux besoins des entreprises québécoises. Pour le CRIQ, il est important de mettre en valeur ce patrimoine unique. À l'aide de vidéos, de maquettes, de prototypes et de textes, une exposition sera aménagée à la réception du laboratoire de Québec pour présenter un aperçu des avancées technologiques réalisées depuis sa fondation et leurs retombées sur les entreprises du Québec. Cette action, répondant à **l'activité incontournable n°3** et reconduite du précédent plan d'action, permettra de favoriser la culture scientifique, de stimuler la fierté organisationnelle et de constituer une mémoire collective tout en mettant en valeur l'expertise du CRIQ et les retombées de ses travaux.

TABLEAU SYNOPTIQUE DU PLAN D'ACTION DE



ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Actions 1 à 5, indicateurs et cibles

Rédiger et adopter des règles et des pratiques favorisant le réemploi des biens excédentaires

Indicateur : Date d'adoption / Cible : 31 mars 2017

Rédiger et adopter une politique de déplacements d'affaires visant à réduire les déplacements et la consommation de carburant

Indicateur : Date d'adoption / Cible : 30 septembre 2016

Intégrer des considérations écoresponsables dans la politique interne d'acquisition

Contribue également à l'activité incontournable n° 4

Indicateur : Date d'adoption de la politique révisée / Cible : 31 mars 2017

Intégrer des critères d'écoresponsabilité à des contrats d'approvisionnement en biens et services

Indicateur : Pourcentage d'acquisitions écoresponsables / Cible : Augmentation annuelle à partir de 2018

Réaliser des travaux de construction et de rénovation de manière écoresponsable

Indicateur : Nombre de mesures mises en place pour l'aménagement écologique des sites, la gestion efficace de l'eau, de l'énergie et des matières résiduelles ainsi que pour l'amélioration de la qualité de l'air / Cibles : Obtention d'une certification LEED au 31 décembre 2016 pour les travaux majeurs de rénovation effectués à Québec. Maintien des mesures mises en place

1.2 Renforcer la prise en compte des principes du développement durable par les ministères et organismes publics

Action 6, indicateur et cible

Mettre en œuvre un processus organisationnel de prise en compte des principes du développement durable

Indicateur : Pourcentage annuel de prise en compte des principes du développement durable pour les projets majeurs nécessitant l'approbation du conseil d'administration / Cible : 100 % des projets majeurs au 31 mars 2020

1.5 Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

Action 7, indicateurs et cibles

Créer une exposition mettant en valeur le patrimoine scientifique du CRIQ

Indicateurs : Date d'inauguration de l'exposition. Taux de renouvellement de l'exposition / Cibles : Exposition accessible au 31 décembre 2016. Renouvellement de 25 % du matériel de l'exposition chaque année, à partir de 2017

1.6 Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie

Actions 8 et 9, indicateurs et cibles

Établir et maintenir les échanges avec des organismes de recherche nationaux et internationaux

Indicateur : Nombre d'ententes officielles de collaboration en vigueur en tout temps / Cible : Deux en tout temps

Soutenir le Réseau Normalisation et Francophonie (RNF) dans la réalisation de projets visant à accroître l'utilisation des normes comme outil de développement économique durable dans la Francophonie

Indicateur : Nombre de projets amorcés / Cible : Deux projets amorcés entre 2015 et 2020



ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

Développer une économie prospère
d'une façon durable — verte et responsable

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

**2.1 Appuyer le
développement de
pratiques et de
modèles d'affaires
verts et responsables**

Action 10, indicateurs et cibles

Participer aux activités organisées par la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable (TACEDD)

Indicateurs : Taux de participation aux activités organisées par la TACEDD. Nombre d'initiatives mises en place ou maintenues pour promouvoir le développement durable auprès des clients et des partenaires / Cibles : 80 % de participation annuellement. Cinq initiatives au 31 mars 2017

**2.2 Appuyer le
développement
de filières vertes et
de biens et de services
écoresponsables
produits au Québec**

Actions 11 et 12, indicateurs et cibles

Développer des solutions durables et novatrices pour les entreprises souhaitant réduire l'impact environnemental de leurs activités

Indicateur : Nombre de projets de recherche démarrés par année / Cible : Trente projets de recherche démarrés entre 2015 et 2020, dont dix en partenariat avec des entreprises et cinq touchant la production de bioénergies ou la réduction des gaz à effet de serre

Intégrer à icriq.com des repères permettant de sélectionner les entreprises et les produits écoresponsables québécois (collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et le Centre de services partagés du Québec)

Contribution à l'activité incontournable n°4

Indicateur : Nombre de profils publiés sur icriq.com / Cible : Croissance annuelle

**2.5 Aider les
consommateurs
à faire des choix
responsables**

Action 13, indicateur et cible

Accompagner les acteurs socioéconomiques désireux de mettre en place des programmes de certification

Indicateur : Nombre de secteurs sensibilisés / Cible : Dix secteurs sensibilisés entre 2015 et 2020, dont deux secteurs sensibilisés en particulier à la certification en matière de développement durable

ACTION 8

Établir et maintenir les échanges avec des organismes de recherche nationaux et internationaux

Indicateur

Nombre d'ententes officielles de collaboration en vigueur en tout temps

Cible

Deux en tout temps

ACTION 9

Soutenir le Réseau Normalisation et Francophonie (RNF) dans la réalisation de projets visant à accroître l'utilisation des normes comme outil de développement économique durable dans la Francophonie

Indicateur

Nombre de projets amorcés

Cible

Deux projets amorcés entre 2015 et 2020

PRINCIPE À LA BASE DES ACTIONS 8 ET 9

- Partenariat et coopération intergouvernementale

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.6

Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie

Depuis plus de vingt ans, le CRIQ développe des technologies environnementales appliquées aux problématiques industrielles et municipales québécoises. En 2015, il a reçu le prix d'excellence « Rayonnement international » de l'Institut d'administration publique de Québec pour la percée au Mexique du BIOTROP^{MD}, sa technologie verte de biofiltration brevetée. Plus de dix années de collaboration entre le CRIQ et l'Institut mexicain des technologies de l'eau ont permis de commercialiser cette technologie au Mexique pour traiter les eaux usées industrielles, municipales et résidentielles. Au cours des cinq prochaines années, le CRIQ s'engage à poursuivre ses efforts de collaboration avec des centres de recherche nationaux et internationaux afin de réaliser des projets de transfert d'expertise et de technologies environnementales.

Par ailleurs, le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), une direction du CRIQ, a créé avec l'Association française de normalisation (AFNOR), le Conseil canadien des normes (CCN) et l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) l'Association Réseau Normalisation et Francophonie (RNF). L'Association RNF a pour mission de mener des actions pour renforcer la capacité des acteurs de la Francophonie qui désirent s'appuyer sur les normes comme outil de développement économique durable. En assurant le secrétariat général, le CRIQ s'engage à soutenir le RNF dans la réalisation de ses projets auprès des pays de la Francophonie.





ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

Développer une
économie prospère d'une façon
durable — verte et responsable

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.1

Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables

Depuis 2008, le CRIQ siège à la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable (TACEDD, anciennement TACEP) et met son expertise en commun avec d'autres ministères et organismes pour promouvoir le développement durable auprès des entreprises québécoises et les accompagner dans leur démarche. Dans le but d'atteindre la cible voulant que 30 % des entreprises québécoises, incluant celles qui sont présentes à l'étranger, aient amorcé une démarche de développement durable en 2020, la TACEDD a établi des priorités d'action dans son plan 2015-2020. Par les relations privilégiées qu'il entretient avec les entreprises québécoises, le CRIQ s'engage à contribuer à **l'activité incontournable n°4** en participant aux activités qu'organise la TACEDD et plus particulièrement en mettant en place des initiatives pour promouvoir le développement durable auprès de ses clients et de ses partenaires. Parmi celles-ci, notons le maintien dans son offre de service de l'énumération des principaux aspects de ses projets qui seront réalisés dans une perspective de développement durable, de même que la diffusion de contenus sur le développement durable dans l'infolettre du CRIQ. De plus, le CRIQ sensibilisera l'ensemble de ses conseillers industriels et leur fournira des outils afin qu'ils puissent démontrer aux entreprises les bénéfices de la prise en considération des principes du développement durable dans leur stratégie d'affaires et les guider vers les ressources appropriées à cet égard.

ACTION 10

Participer aux activités organisées par la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable (TACEDD)

Indicateurs

Taux de participation aux activités organisées par la TACEDD

Nombre d'initiatives mises en place ou maintenues pour promouvoir le développement durable auprès des clients et des partenaires

Cibles

80 % de participation annuellement

Cinq initiatives au 31 mars 2017

PRINCIPES À LA BASE DE L'ACTION 10

- Efficacité économique
- Accès au savoir



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.2

Appuyer le développement de filières vertes et de biens et de services écoresponsables produits au Québec

Depuis plus de vingt ans, le CRIQ travaille au développement de solutions durables et novatrices pour résoudre les problèmes environnementaux auxquels doivent faire face bon nombre d'entreprises. Reconnu pour son savoir-faire dans le domaine des biotechnologies appliquées à l'environnement, le CRIQ se spécialise notamment dans le traitement des effluents solides, liquides et gazeux ainsi que dans la valorisation de coproduits et de résidus industriels. Le CRIQ est engagé à poursuivre ses travaux de recherche industrielle en privilégiant le développement de technologies et d'approches susceptibles d'améliorer la compétitivité et le bilan environnemental des entreprises. Il prévoit réaliser entre autres des projets de recherche contribuant à l'implantation de procédés innovants de production de bioénergies et mettre de l'avant des solutions innovantes permettant de réduire les gaz à effet de serre générés par les activités industrielles et municipales.

Par ailleurs, depuis quarante-cinq ans, le CRIQ met à jour et diffuse de l'information sur les entreprises industrielles et commerciales québécoises ainsi que sur les produits et services qu'elles offrent. Le site icriq.com est devenu le répertoire en ligne le plus complet des entreprises et des produits fabriqués et distribués au Québec. Ce site est maintenant la référence des acheteurs à la recherche de fournisseurs. Chaque mois, plus de 180 000 recherches y sont effectuées et 173 000 profils d'entreprises y sont consultés. Dans le contexte actuel où de plus en plus d'entreprises et d'organisations intègrent des critères sociaux et environnementaux à leur politique d'acquisition, en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), le CRIQ intégrera à icriq.com des critères de recherche permettant la sélection et la promotion de produits, de services et de pratiques d'affaires écoresponsables (contribution à **l'activité incontournable n°4**).



ACTION 11

Développer des solutions durables et novatrices pour les entreprises souhaitant réduire l'impact environnemental de leurs activités

Indicateur

Nombre de projets de recherche démarrés par année

Cible

Trente projets de recherche démarrés entre 2015 et 2020, dont dix en partenariat avec des entreprises et cinq touchant la production de bioénergies ou la réduction des gaz à effet de serre

ACTION 12

Intégrer à icriq.com des repères permettant de sélectionner les entreprises et les produits écoresponsables québécois (collaboration du MDDELCC et du CSPQ)

Contribution à l'activité incontournable n°4

Indicateur

Nombre de profils publiés sur icriq.com

Cible

Croissance annuelle

PRINCIPES À LA BASE DE L'ACTION 12

- Accès au savoir
- Production et consommation responsables

Autres objectifs gouvernementaux auxquels l'action 12 contribue

Objectif 2.1 — Appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables

Objectif 2.5 — Aider les consommateurs à faire des choix responsables

PRINCIPES À LA BASE DE L'ACTION 11

- Protection de l'environnement
- Accès au savoir

Autre objectif gouvernemental auquel l'action 11 contribue

Objectif 8.3 — Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 2.5

Aider les consommateurs à faire des choix responsables

La certification permet de garantir la conformité de produits et de services aux normes applicables. Elle permet également aux entreprises de se distinguer de la concurrence et de gagner la confiance de leur clientèle. Le BNQ, mandaté par l'État pour animer les activités de normalisation au Québec, continuera de promouvoir les programmes de certification qui facilitent l'exercice de choix de consommation responsables auprès d'entreprises et d'organisations de divers secteurs d'activité.

ACTION 13

Accompagner les acteurs socioéconomiques désireux de mettre en place des programmes de certification

Indicateur

Nombre de secteurs sensibilisés

Cible

Dix secteurs sensibilisés entre 2015 et 2020, dont deux secteurs sensibilisés en particulier à la certification en matière de développement durable

PRINCIPES À LA BASE DE L'ACTION 13

- Accès au savoir
- Production et consommation responsables





ANNEXE

Objectifs gouvernementaux non retenus par le Plan d'action de développement durable 2015-2020 du CRIQ

Les treize actions du plan d'action 2015-2020 du CRIQ contribueront à l'atteinte de neuf objectifs gouvernementaux sur les vingt-sept objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Les objectifs gouvernementaux présentés ci-dessous n'ont pas été retenus comme prioritaires et ne sont donc pas pris en considération dans le cadre du Plan d'action de développement durable 2015-2020 du CRIQ.

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX QUI N'ONT PAS ÉTÉ RETENUS COMME PRIORITAIRES ET QUI NE SONT PAS PRIS EN CONSIDÉRATION DANS LE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU CRIQ

- 1.3** Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales
- 2.3** Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable
- 2.4** Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable
- 3.1** Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité
- 3.2** Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et pratiques de la société
- 4.1** Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables
- 4.2** Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités
- 4.3** Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés
- 5.1** Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie
- 5.2** Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires
- 6.1** Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire
- 6.2** Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires
- 6.3** Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités
- 6.4** Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels
- 7.1** Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables
- 7.2** Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES
- 8.1** Améliorer l'efficacité énergétique
- 8.2** Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise



www.criq.qc.ca
infocriq@criq.qc.ca

Laboratoire de Québec

333, rue Franquet
Québec (Québec) G1P 4C7

Téléphone : 418 659-1550
Sans frais : 1 800 667-2386

Laboratoire de Montréal

1201, boulevard Crémazie Est, bureau 1.210
Montréal (Québec) H2M 0A6

Téléphone : 514 383-1550
Sans frais : 1 800 667-4570